



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL8_1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 4 février 2025
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

8- CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS À LA COMMUNE DE VENDRENNES

Depuis 2022, la Commune des Herbiers permet aux communes membres de la Communauté de communes du Pays des Herbiers de bénéficier de l'expertise de ses agents, dans le cadre de mises à disposition individuelles.

Il est proposé de conclure 2 nouvelles conventions ayant pour objet :

- la mise à disposition du Directeur Bâtiments au profit de la commune de Vendrennes pour les études de faisabilité de la restauration de l'Eglise,
- la mise à disposition du Directeur des Espaces publics et d'un technicien dessinateur projeteur au profit de la commune de Vendrennes pour l'aménagement de parkings.

Ces conventions vont définir :

- la nature des activités exercées par les agents ;
- les conditions d'emploi ;
- les modalités de contrôle et de l'évaluation des activités ;
- les modalités de remboursement de la rémunération.

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :

ACTIVITÉS EXERCÉES	QUOTITÉ	REMBOURSEMENT ESTIMÉ
Vendrennes – Restauration de l’Eglise		
Etude de faisabilité	Directeur bâtiments : 0,5 jours (base 7 heures)	385,19 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux soit 192,60 €
Vendrennes – aménagement de parkings		
Maîtrise d’œuvre	Directeur Espaces publics : 9,5 jours (base 7 heures)	385,19 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux soit 3 659,31 €
	Technicien dessinateur projeteur : 4 jours (base 7 heures)	235,06 € par jour incluant la rémunération chargée et 15% de frais généraux soit 940,24 €
	Total	4 599,54
Total opérations		4 792,15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.512-12 à L.512-15,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux
collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu l’avis favorable du Comité Social Territorial du 24 janvier 2024,
Vu l’avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du
29 janvier 2025,
Vu le rapport de Fanny GIRARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- approuve la mise à disposition du Directeur Bâtiments au profit de la commune de Vendrennes pour les études de faisabilité de la restauration de l’Eglise, dans les conditions précitées, et autorise la signature de la convention afférente,
- approuve la mise à disposition du Directeur des Espaces Publics et du Technicien dessinateur projeteur au profit de la commune de Vendrennes pour l’aménagement de parkings, dans les conditions précitées, et autorise la signature de la convention afférente.

Joseph LIARD
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2025
Notifié le :



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

